

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 17 décembre 2014

Présents : Marlène BALLAND, David BRANGET, Stéphane BESNARD, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Alain MICHELOT, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Rodolphe MULIN, Nadine VERNEREY

Secrétaire: Nadine VERNEREY

La séance commence à 20h35.

**1) REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

➤ **Courrier de la famille JEANNIN-PROST**

Madame le Maire rappelle qu'elle a reçu un courrier de la famille JEANNIN/PROST concernant la redevance assainissement réglée depuis 2000 alors qu'ils ne sont pas raccordés au réseau collectif.

La famille demande le remboursement des sommes versées à la commune.

Il s'avère que 8 foyers sont dans le même cas à Fourbanne.

➤ **Remboursement des sommes demandées**

Mercredi 10 décembre 2014, le Maire a reçu le courrier de réponse de la préfecture.

La commune est tenue de rembourser les redevances d'assainissement publiques aux administrés concernés en respectant la règle de la prescription quadriennale.

Par contre, les administrés concernés doivent solliciter la commune, par courrier d'ici le 31 décembre 2014 s'ils souhaitent le remboursement des sommes versées au titre de la redevance assainissement depuis janvier 2010.

La préfecture demande à ce que les administrés soient informés de cette possibilité de remboursement à la réception de son courrier daté du 8 décembre 2014.

Un courrier et un courrier type de demande de remboursement ont été distribués aux habitants concernés dès le 11 décembre 2014.

Le montant global de ces redevances s'élève à 7496.81 € pour la période de 2000 à 2013. D'ores et déjà, la redevance pour l'année 2014 n'a pas été mise en recouvrement.

En vertu de la Loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux remboursements de ces redevances réclamées à tort, à savoir :

1/ - Prise en charge à compter de 2010 :

. FENIX Nicolas :	567.94 €
. GIRARD André :	60.09 €
. GRILLOT Yvette :	542.05 €
. JOLY Laurence :	321.92 €
. LAURENT Robert :	66.44 €
. PROST JEANNIN Laëtitia :	1138.36 €

. ROUSSELLE Jacky :	721.20 €
. MICHELOT Alain :	51.20 €
TOTAL DE	<hr/> 3469.20 €

2/ - Prise en charge depuis l'année 2000 :

. FENIX Nicolas :	814.10 €
. GIRARD André :	150.69 €
. GRILLOT Yvette :	1373.52 €
. JOLY Laurence :	845.42 €
. LAURENT Robert :	151.66 €
. PROST JEANNIN Laëtitia :	2321.86 €
. ROUSSELLE Jacky :	1788.36 €
. MICHELOT Alain :	51.20 €
TOTAL DE	<hr/> 7496.81 €

Vote pour un remboursement sur 4 ans :

pour : 9            contre : 2            abstention : 0

Le Conseil Municipal accepte la proposition n° 1, et autorise le Maire à procéder aux remboursements de ces redevances comme désignées ci-dessus.  
Les crédits nécessaires seront prévus au budget Primitif 2015.

**L'article L 1331-1 du code de la santé publique** impose que les propriétaires non raccordés au réseau public des eaux soient équipés d'un assainissement non collectif en bon fonctionnement.

➤ **SPANC**

Rappel : Les contrôles obligatoires des assainissements non collectifs depuis juillet 2012 ont été réalisés par la société BC2I mandatée par la CCPB.

Les habitants de Fourbanne qui n'avaient pas encore réalisé ce contrôle ont été personnellement informés par le Maire afin de contacter le bureau BC2I et pouvoir le faire.

A Fourbanne et dans pratiquement toutes les communes, peu de dispositifs sont conformes.  
La CCPB a pris une délibération pour la prise de compétence réhabilitation et une démarche groupée, permettant de bénéficier de subventions de l'agence de l'eau.

**2) DIVERS**

➤ **Visite du Père-Noël**

Nous avons eu la visite du Père-Noël à Fourbanne le dimanche 14 décembre 2014. Il a distribué les cadeaux de la commune à tous les enfants du village. Les cadeaux distribués aux enfants extérieurs du village ont été pris en charge par leurs parents.

➤ **Vente de la parcelle à Gérard MOUGEY**

La vente de la parcelle à Gérard MOUGEY aura lieu le jeudi 18 décembre 2014

➤ **Demande de la famille DAVRAINVILLE**

La commune est en attente des plans de réseaux téléphoniques sous terrain de la part de France Telecom.

➤ **Conseil des jeunes Fourbanniers**

Le Conseil des jeunes Fourbanniers avait vendu en 2013 des sablés au profit de l'UNICEF pour une somme de 130 €.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le MAIRE de FOURBANNE  
Laëtitia JOURNOT